

LES BONS  
RÉFLEXES



**LES RISQUES MAJEURS  
À ANGERS :**  
ANTICIPER ET RÉAGIR

DICRIM

angers.fr



## UNE PERSONNE AVERTIE EN VAUT DEUX

Depuis plusieurs années, la Ville d'Angers s'est impliquée dans la prévention et la gestion des risques naturels et technologiques existants sur son territoire. Les inondations, les intempéries, les glissements de terrain sont les principaux risques auxquels la ville et les Angevins peuvent être exposés.

Aujourd'hui, grâce aux moyens d'alerte et aux mesures de prévention prises par l'État ou les collectivités locales, bon nombre d'évènements naturels ou accidentels peuvent voir leurs conséquences amoindries. Chacun de nous doit être acteur de sa propre sécurité et de celle des autres : il suffit, bien souvent d'être vigilant, de se tenir informé, d'adapter ses activités en fonction des risques encourus.

En diffusant aujourd'hui ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs\*, la Ville d'Angers souhaite avant tout vous sensibiliser à la prévention et à la conduite à tenir en cas de risque majeur qu'elle qu'en soit la nature pour faire de notre sécurité l'affaire de tous.

*\* Prévus par l'article R 125-9 et suivants du Code de l'Environnement, l'information préventive sur les risques majeurs « comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets ».*

# Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

**ALÉAS (INONDATION, VENTS VIOLENTS...)  
+ ENJEU (HUMAIN, ÉCONOMIQUE...) = RISQUE**

*Un risque majeur est un évènement peu probable mais potentiellement dangereux, pouvant avoir des conséquences susceptibles d'être graves sur les personnes, les biens et l'environnement. Les habitants sont exposés à des risques de nature différente : naturels, technologiques ou sanitaires.*



## **LES RISQUES SUR ANGERS :**

### **Les risques naturels (Page : 6)**

Inondations, vents violents, grand froid, canicule, mouvements de terrain et risque sismique

### **Transport de matières dangereuses (Page : 16)**

### **Les risques sanitaires (Page : 18)**



## **L'ALERTE**

Le système d'alerte par les sirènes ayant été récemment supprimé, la commune est chargée d'alerter la population par :

- Le site internet : [www.angers.fr](http://www.angers.fr) et les réseaux sociaux
- Des messages diffusés par des véhicules municipaux sonorisés
- Des messages sur les panneaux lumineux de la ville
- Les radios et télévisions locales
- Le porte à porte réalisé par les autorités



## **LES DISPOSITIFS**

Une organisation est prévue par la commune, chaque acteur a un rôle défini. En cas d'évacuation de la population, des centres d'accueil et de regroupement des habitants sont aménagés pour assurer la prise en charge matérielle et psychologique de la population. (voir p.4 et 5)

# QUI FAIT QUOI EN CAS DE RISQUE MAJEUR ?

Inondation, explosion, incendie, découverte d'une bombe de la Seconde Guerre mondiale, etc. Le risque zéro n'existant pas, chacun doit apprendre à se comporter de la bonne manière en cas de situation d'urgence. Suite à un incendie dans une entreprise, voici présentés les rôles de chaque acteur dans la gestion de la situation de crise.



1

Une explosion suivie d'un incendie a eu lieu dans une usine de produits chimiques. Un nuage toxique se propage aux quartiers alentour.



2

Les services de secours, pompiers et Samu interviennent sur le sinistre. Le maire rejoint très vite les lieux.



3

Si le sinistre est très important, ou s'il touche plusieurs communes, le Préfet est le directeur des secours. Il met en place une cellule de crise et s'appuie sur le plan ORSEC.



7

Mettez-vous à l'abri, ne téléphonez pas. Écoutez la radio et appliquez les consignes de sécurité.



6

Le personnel de l'école sait comment mettre les enfants en sécurité : l'établissement a réalisé un plan particulier de mise en sûreté. Ne vous mettez pas inutilement en danger en allant les chercher.



5

Les services publics mettent en place des déviations.



4

La commune déclenche son Plan communal de sauvegarde : elle prend en charge si besoin l'évacuation des personnes, le ravitaillement et l'hébergement d'urgence.



《 RÉAGIR EN CAS D'URGENCE À ANGERS 》

# ***Inondations***

... ————— ...

*Une inondation se manifeste par un débordement du lit mineur d'une rivière ou d'un fleuve. Les eaux recouvrent une zone, plus ou moins rapidement avec des hauteurs d'eau variables.*

*photo: inondation de 1995*

À Angers, dès que la Maine atteint 4 m à l'échelle du pont de la Basse-Chaine et du pont de Verdun, une vigilance est mise en place par les services municipaux.



## LES RISQUES

### Les crues liées aux débordements de la Maine :

L'ampleur de l'inondation dépend de l'intensité et de la durée des pluies à Angers et surtout sur les bassins versants de la Loire, de la Sarthe ou de la Mayenne.

### Les ruissellements en secteur urbain :

De fortes pluies ou des orages peuvent entraîner par endroits une saturation du réseau d'évacuation des eaux pluviales et des débordements dans les points les plus bas de la ville.

**Voir plan des zones inondables page suivante.**



## LES MESURES PRÉVENTIVES

- Information préventive réalisée par le préfet de Maine-et-Loire
- Mise en place de repères de crues pour conserver la mémoire des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC), notamment avec des échelles de crues sur des ponts ou bâtiments.
- Information des acquéreurs ou locataires sur l'état des risques auxquels est exposée leur habitation.

- Réaliser des travaux d'adaptation dans son logement pour diminuer sa vulnérabilité.
- Education sur les risques : sensibilisation du grand public et information des professionnels du bâtiment.
- Être en mesure de produire des factures et des photos en cas de sinistre pour son assureur.



## LES CONSEILS DE SÉCURITÉ

### > Avant

- Fermer les portes et autres ouvertures
- Couper le gaz, l'électricité et les arrivées d'eau
- Surélever les objets et le mobilier
- Amarrer les cuves (fuel, gaz...)
- Faire des réserves d'eau et de nourriture
- Mettre les voitures et les produits toxiques hors zones inondables
- Prévoir un éclairage de secours

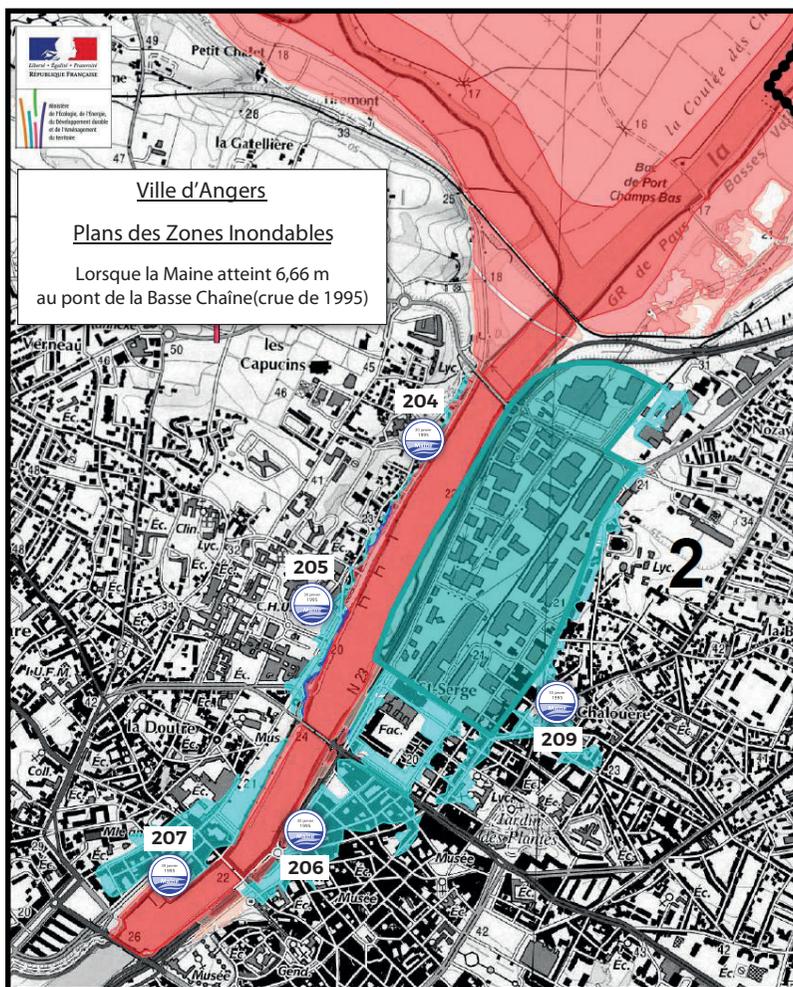
### > Pendant

- Monter les étages à pied
- Écouter la radio locale (voir les fréquences au dos du document)
- En cas d'évacuation, emporter ses papiers
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école : les enseignants s'en occupent
- Ne pas prendre la voiture

### > Après

- Aérer et désinfecter les pièces
- Faire l'inventaire des dommages
- Chauffer dès que possible
- Ne pas rétablir l'électricité sans contrôle des circuits électriques
- Contacter son assureur

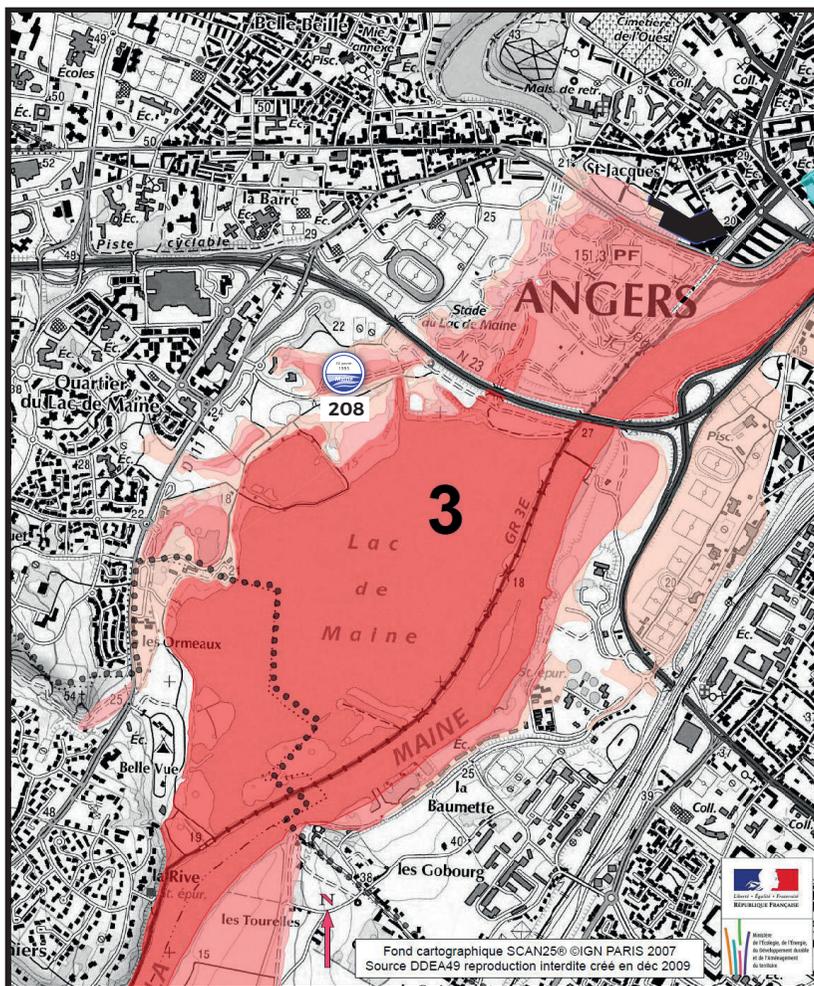
# ZONES INONDABLES I



## Profondeur de submersion

-  Zone urbanisée < à 1m
-  Zone non urbanisée < à 1m
-  Zone non urbanisée entre 1 et 2 m
-  Zone non urbanisée > à 2m

# ET REPÈRES DE CRUES



## Repères de crue



**204** Restaurant "Belle Rive" | 25 bis Haute de Reculée

**205** Restaurant "La Cinguette" | 11 rue du Larrey

**206** Crédit Mutuel | 36 rue Thiers

**207** Cale de la Savatte

**208** Maison de l'Environnement | Avenue du Lac de Maine

**209** Maison de Quartier St Serge | 9 rue Ernest Eugène Duboys



« RÉAGIR EN CAS D'URGENCE À ANGERS »

# Les risques météorologiques

... ————— ...  
*Au delà des inondations, un certain  
nombre de risque peuvent survenir  
comme les vents violents,  
le grand froid et la canicule.*

photo: tempête de 1990

# Vents violents

*Des vents parfois violents, apparaissent lors d'une perturbation atmosphérique, par différence de pression et de température. On parle alors de tempête lorsque les vents ont une vitesse supérieure à 89 km/h.*

*Les tempêtes engendrent des conséquences humaines et matérielles importantes. Ces événements météorologiques peuvent atteindre les installations électriques et ainsi provoquer des coupures généralisées et prolongées d'électricité.*



## LES RISQUES

Angers peut être victime de tempêtes, avec des vents violents et parfois accompagnés de fortes précipitations.



## LES MESURES PRÉVENTIVES

### • [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

Météo France publie tous les jours des bulletins réactualisés et assure la Vigilance Météo en mettant à disposition de la population une carte de vigilance.

Tout propriétaire doit veiller à l'entretien régulier de son patrimoine, qu'il s'agisse des immeubles (souches de cheminées, antennes extérieures...) ou des arbres.

Dans la mesure où il en a connaissance, chaque citoyen doit signaler à la mairie les immeubles présentant des

risques de chute de matériaux susceptibles de présenter un danger pour la sécurité publique.

La ville engage alors les procédures spécifiques pour mettre fin à ces situations de péril.



## LES CONSEILS DE SÉCURITÉ

### > Avant

- Fermer les portes et autres ouvertures
- Rentrer les objets susceptibles d'être emportés
- Se renseigner des prévisions météo
- Prévoir un éclairage de secours
- Ne pas prendre son véhicule

### > Pendant

- S'enfermer dans un bâtiment
- S'informer du niveau d'alerte et des consignes des autorités
- Ne pas monter sur le toit
- Éviter tous déplacements

### > Après

- Dégager les accès aux habitations
- Évaluer les dommages, réparer ce qui peut l'être
- S'informer sur l'état des routes
- Ne pas stationner en dessous des lignes électriques et ne toucher en aucun cas aux fils électriques tombés à terre
- Contacter son assureur

# Grand froid

On parle de grand froid en hiver lorsque les températures sont nettement inférieures aux normales de saisons, pendant au minimum 2 jours. Ce phénomène est caractérisé par son intensité, sa persistance, ainsi que son étendue.

Angers est susceptible de faire l'objet de vagues de grand froid, de chutes de neige importantes, de pluies verglaçantes ou de verglas.



## LES RISQUES

### Risque économique

- Risque de rupture de lignes électriques ou téléphoniques
- Risque d'effondrement de toitures (toits terrasse des grandes surfaces)

### Risque sanitaire

- Risque d'hypothermie ou de gelures
- Risque d'aggraver certaines maladies préexistantes



## LES MESURES PRÉVENTIVES

### • [www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)

La carte de vigilance fournie par Météo France informe également sur les vagues de grand froid, chutes de neige et verglas

### • **Contrôler son chauffage et faire ramoner sa cheminée**



## LES CONSEILS DE SÉCURITÉ

### > Avant

- Se renseigner sur les prévisions météo
- S'inscrire sur le registre communal nominatif (formulaire de recensement destiné aux personnes âgées et aux personnes handicapées) par téléphone au 0800 49 05 05 ou sur le site internet de la Ville
- Protéger ses arrivées d'eau potable
- Prévoir un éclairage de secours

### > Pendant

- En cas de chute de neige, déblayer la portion de trottoir située devant son domicile
- En cas de pluie verglaçante, ne pas prendre son véhicule
- Ne pas boucher les ventilations pour éviter l'intoxication en monoxyde de carbone
- Ne pas utiliser de groupe électrogène à l'intérieur des habitations

### > Après

- Faire l'inventaire des dommages
- S'informer du niveau d'alerte et de l'état des routes
- Réparer ce qui peut l'être
- Couper les branches menaçantes
- Ne pas toucher ni ramasser les câbles électriques tombés à terre
- Contacter son assureur

# Canicule

La canicule se définit comme un niveau de très forte chaleur, le jour et la nuit, pendant au moins trois jours consécutifs.

Angers peut faire l'objet de fortes chaleurs, ce qui peut être dangereux pour la santé humaine. En effet, les fortes températures peuvent compromettre la bonne régulation du corps humain. Une personne peut se déshydrater ou encore attraper « un coup de chaleur », qui peut être fatal pour elle en cas de non prise en charge.



## LES RISQUES

Les personnes à risque sont notamment :

- Les personnes âgées de plus de 65 ans
- Les nourrissons et les enfants de moins de 4 ans
- Les travailleurs manuels travaillant notamment à l'extérieur



## LES MESURES PRÉVENTIVES

- **[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)**  
Météo France donne des informations sur les températures en hausse avec la carte de vigilance. En cas d'alerte, la préfecture prévient la mairie.
- **Vérifier le bon fonctionnement des volets extérieur**



## LES CONSEILS DE SÉCURITÉ

### > Avant

- Demander conseil à son médecin en cas de traitement médicamenteux régulier
- Préparer une « trousse canicule » contenant un brumisateur, un ventilateur et un thermomètre médical
- S'inscrire sur le registre communal nominatif (formulaire de recensement destiné aux personnes âgées et aux personnes handicapées) par téléphone au 0800 49 05 05 ou sur le site internet de la Ville

### > Pendant

- Protéger son habitation contre la chaleur, fermer les volets et les rideaux, créer des courants d'air
- S'hydrater régulièrement, sans attendre d'avoir soif et éviter les boissons alcoolisées et sucrées
- S'humidifier le corps régulièrement sans se sécher
- Passer au moins 2 heures par jour dans un endroit frais (grande surface, cinéma, musée...)
- Ne pas sortir pendant les heures les plus chaudes
- Ne pas rester isolé
- Être solidaire avec les personnes fragilisées de son entourage



« RÉAGIR EN CAS D'URGENCE À ANGERS »

# Mouvement de terrain et risque sismique

... ————— ...

*Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est généralement dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau ou de l'homme. Il est donc fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.*

photo: 18 juin 2012 © SDIS49

Angers est soumise à un risque sismique très faible.

7 septembre 1972 :  
secousses largement ressenties,  
tremblement des objets

16 Janvier 1609 :  
dommages légers, quelques  
fissures sur les murs



## LES RISQUES

Deux sites font l'objet d'une surveillance et d'un entretien régulier :

- Le rocher à proximité du château a été consolidé
- La falaise des Elfes, rue Prosper-Bigeard a été renforcée et dotée d'un grillage



## LES MESURES PRÉVENTIVES

### • [www.renass.unistra.fr](http://www.renass.unistra.fr)

La surveillance sismique en temps réel est assurée par les observatoires de RéNaSS (Réseau National de Surveillance Sismique) ou des stations sismologiques

### • **Respecter les prescriptions de construction**



## LES CONSEILS DE SÉCURITÉ

### > Avant

- S'informer des zones exposées
- Alerter les autorités en cas de signes inquiétants
- Ne pas pénétrer dans un bâtiment endommagé

### > Pendant

- S'éloigner de ce qui peut s'effondrer
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Ne pas stationner sous les lignes électriques

### > Après

- Evaluer les dégâts et les dangers
- Ecouter la radio locale
- Ne pas toucher aux câbles électriques tombés à terre
- Contacter son assureur



« RÉAGIR EN CAS D'URGENCE À ANGERS »

# Transport de matières dangereuses

.....

*Ce risque concerne principalement un accident se produisant lors d'un transport par voies routière, ferroviaire, fluviale ou par canalisation, de matières dangereuses. Ce risque inclut donc les conduites de gaz qui traversent la commune.*

*photo: accident 1992 - pont Jean Moulin*



## LES RISQUES

Les camions citernes peuvent exploser suite à un choc. La perforation d'une canalisation par des engins de chantiers, ou encore l'échauffement de cuves de produits dangereux peuvent également produire des explosions.

Un incendie peut survenir de différentes façons : échauffement anormal d'un organe du véhicule, choc avec production d'étincelles, inflammation d'une fuite.

Un nuage toxique naît d'une fuite de produits dangereux ou résulte d'une combustion. Le produit peut ainsi se propager dans l'air, l'eau ou le sol et être toxique pour la santé humaine et pour l'environnement.



## LES MESURES PRÉVENTIVES

Le transport de matières dangereuses est très règlementé, notamment au niveau du conditionnement des produits, de l'équipement des véhicules, des conditions de circulation, de stationnement et de la formation du personnel. Il existe également une réglementation pour l'affichage et l'information sur les matières transportées.

Une signalétique de danger doit impérativement être présente sur le véhicule, en complément du code de danger ainsi que du code de matière.



## LES CONSEILS DE SÉCURITÉ

### > Avant

*Posséder une radio à piles*

### > Pendant

- *Signaler l'accident*
- *Ecouter la radio et respecter les consignes données par les autorités : évacuer ou se confiner*
- *En cas d'évacuation, emporter ses papiers*
- *En cas de confinement, s'éloigner du lieu de danger, se confiner dans un bâtiment et boucher les conduites d'aération*
- *Ne déplacer les personnes impliquées dans l'accident qu'en cas d'explosion ou d'incendie*
- *Ne pas aller chercher les enfants à l'école, les enseignants s'en occupent*

### > Après

- *En fin d'alerte, aérer les locaux dans lesquels vous vous êtes réfugiés et déboucher les aérations*
- *Respecter les consignes des services de secours*
- *Evaluer les dommages sur sa propriété*
- *Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit*
- *Contacter son assureur*



« RÉAGIR EN CAS D'URGENCE À ANGERS »

# Risque sanitaire

... ————— ...

*Un risque sanitaire désigne un risque, immédiat ou à long terme, plus ou moins probable, auquel la santé publique est exposée. Cela se manifeste par le biais d'un agent infectieux (virus, bactéries, parasites), ou de produits chimiques.*

photo: femme portant un masque contre la grippe A © MaxPPP



## LES RISQUES

Angers est susceptible d'être exposée à plusieurs risques sanitaires, tels qu'une pandémie grippale, des menaces de bio-terrorisme, ou encore des pollutions chimiques accidentelles.



## LES MESURES PRÉVENTIVES

[www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr)

Institut national de prévention et d'éducation pour la santé

[www.pandemie-grippale.gouv.fr](http://www.pandemie-grippale.gouv.fr)

(voir document ci-contre)



## LES CONSEILS DE SÉCURITÉ

- Procéder à la mise en quarantaine dès le début de la pandémie
- Porter un masque et renforcer les mesures d'hygiène
- Se laver les mains régulièrement
- Se moucher dans un mouchoir en papier et le jeter directement à la poubelle
- Se faire vacciner
- Ne pas pratiquer d'activités collectives

GRIPPE

### DES GESTES SIMPLES POUR LIMITER LES RISQUES DE TRANSMISSION



**LAVEZ-VOUS LES MAINS PLUSIEURS FOIS PAR JOUR**  
AVEC DU SAVON OU UTILISEZ UNE SOLUTION HYDROALCOOLIQUE



**LORSQUE VOUS ÉTERNUEZ OU TOUSSEZ, COUVREZ-VOUS LA BOUCHE ET LE NEZ AVEC VOTRE MANCHE**  
OU UN MOUCHOIR À USAGE UNIQUE



**EN CAS DE SYMPTÔMES GRIPPAUX, APPELÉZ VOTRE MÉDECIN TRAITANT**  
CONTACTEZ LE 15 UNIQUEMENT EN CAS D'URGENCE

**POUR TOUTE INFORMATION**  
0 825 302 302  
(5,15 euros/min depuis un poste fixe)  
[www.pandemie-grippale.gouv.fr](http://www.pandemie-grippale.gouv.fr)

**Les gestes de chacun font la santé de tous**





# OÙ S'INFORMER ?

---

## VILLE D'ANGERS

[www.angers.fr](http://www.angers.fr)

## PORTAIL DE LA PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS

[www.prim.net](http://www.prim.net)

## INFORMATIONS SUR LES RISQUES MAJEURS

[www.risques.gouv.fr](http://www.risques.gouv.fr)  
[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

## INONDATIONS

[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

## ALÉAS MÉTÉOROLOGIQUES

[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

## CANICULE

[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)

## MOUVEMENT DE TERRAIN ET SISMICITÉ

[www.renass.unistra.fr](http://www.renass.unistra.fr)

## RADIO LOCALES :

RCF : 88.1

Alouette : 99.1

Ouest FM : 98.7

*Munissez-vous d'un poste  
de radio avec piles*

## NUMÉROS D'URGENCES

SAMU : 15 · POMPIERS : 18 · POLICE : 17

POUR LES PERSONNES MAL ENTENDANTES : 114  
(Numéro d'urgence par fax et sms uniquement)

*Je pense aux personnes âgées et aux personnes en situation  
de handicap présentes dans mon entourage.*

## VILLE D'ANGERS

Heures ouvrables : 02.41.05.40.00

Du lundi au vendredi : de 09h00 à 17h30

Le samedi : de 09h00 à 12h00

Heures non ouvrables : 02.41.05.40.01

Direction Environnement/Déchets/Propreté

Tél : 02.41.05.44.18

[www.angers.fr](http://www.angers.fr)

